



## Foire aux questions option chorale



### Qu'est-ce que c'est ?

C'est une heure de musique vocale par semaine où l'on prépare des concerts.  
Les élèves instrumentistes peuvent être sollicités avec leurs instruments en tant qu'accompagnateurs ou solistes.

### Quand est-ce ?

Une heure par semaine de 13 h à 14h après le repas de midi.

### Où est-ce ?

En salle de musique (05) avec tous les niveaux mélangés de la 6<sup>è</sup> à la 3<sup>è</sup>

### Qu'est ce que l'on chante ?

Les répertoires varient en fonction des projets de l'année.

- projet 2019-20 : « Les Indiens sont à l'Ouest », comédie musicale de Juliette

- projet 2018-19 : "Robin des Voix », comédie musicale de Jérôme Brie

<http://www.clg-peguy-palaiseau.ac-versailles.fr/spip.php?article167>

Les styles de musique vont de la variété internationale à la chanson française en passant par la comédie musicale, la pop, le rock, le jazz, le classique.

L'objectif est de s'amuser et de proposer un spectacle musical devant un public

### Y a t-il des concerts prévus ?

Oui, en fin d'année dans le cas des projets en partenariat avec d'autres structures (conservatoire, associations, chorales de l'Essonne ...).

A différents moments de l'année :

**rentrée des classes, fêtes de Noël, portes ouvertes du collège ...**

### Je ne fais pas de musique, l'option chorale n'est pas faite pour moi ?

L'option chorale est **ouverte à tous les élèves du collège** quelque soit son parcours. C'est la pratique collective qui compte.

### Qu'est-ce que j'apprends ?

J'apprends à **développer mon expression orale** par la maîtrise de la voix parlée et chantée (projection, diction, justesse).

J'apprends à **adopter une posture corporelle adaptée sur scène** et déplacer mon corps en fonction de la scénographie.

J'apprends à **m'engager dans projet collectif** de création de spectacle musical.

J'apprends à **me concentrer et à être régulier** tout en m'amusant.

### L'atelier chorale devient une option

A partir de la rentrée 2020, l'option chorale devient un **enseignement facultatif**.

que **tu choisis au mois de juin** de l'année précédent la rentrée scolaire.

Les **compétences évaluées** apparaissent dans le bulletin scolaire.

L'option chorale apporte des **points supplémentaires** pour le brevet en 3<sup>ème</sup>.

10 points pour un niveau « acquis », 20 points pour le niveau « expert

--	--